



## Assemblée générale

Distr. générale  
30 juillet 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-quatrième session

Point 52 d), e) et f) de l'ordre du jour provisoire\*

#### **Développement durable : sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures**

**Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte  
contre la désertification dans les pays gravement touchés  
par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier  
en Afrique**

**Convention sur la diversité biologique**

### **Application des conventions des Nations Unies sur l'environnement**

#### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les rapports présentés par les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention sur la diversité biologique.

---

\* A/64/150.



# **I. Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur les travaux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Poznan en 2008, et sur la suite qui lui a été donnée**

## **A. Introduction**

1. Dans sa résolution 63/32, l'Assemblée générale a invité le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>1</sup> à lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur les travaux de la Conférence des Parties. Le présent rapport fait suite à cette invitation.

## **B. Résultats de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention et de la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

### **1. Résumé**

2. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue à Poznan (Pologne) du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2008. Elle a eu lieu à mi-parcours de la conférence de Copenhague et a été caractérisée d'importante « transition de Bali à Copenhague ». Elle a englobé :

- a) La quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- b) La quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto<sup>2</sup>;
- c) La quatrième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention;
- d) La reprise de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto;
- e) La vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre;
- f) La vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.

La Conférence des Parties à la Convention a adopté sept décisions officielles et la Conférence des Parties à la Convention agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto en a adopté six. Ces décisions contribueront à faciliter la conclusion d'un accord plus large à Copenhague.

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1771, n° 30822.

<sup>2</sup> La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques compte à ce jour 192 parties et le Protocole de Kyoto 187 parties.

3. Si la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de Bali tenue en 2007 a été marquée par la publication du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et le sentiment qu'il faut agir d'urgence face aux changements climatiques, la Conférence de Poznan a coïncidé avec la crise financière et le début d'un ralentissement économique, ce qui a suscité des préoccupations que les mesures en matière de climat ne soient victimes de la crise. Malgré tout, le message qui émane de Poznan est un message de progrès en ce qui concerne les questions de changements climatiques et d'espoir d'une reprise économique qui permet la mise en œuvre d'une stratégie d'investissements écologiques et la réalisation d'une croissance écologique.

4. De ce fait, le succès de la Conférence de Poznan a consisté à maintenir les progrès sur la voie menant à Copenhague, dans un contexte marqué par un ralentissement économique mondial et, qui plus est, à arrêter des programmes de travail pour les deux Groupes de travail spéciaux pour l'année 2009, prévoyant trois sessions supplémentaires cette année. D'autres résultats étaient l'adoption du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies et le plein démarrage du Fonds pour l'adaptation. Ces mesures permettent de se faire une idée de l'architecture possible de la gouvernance que Copenhague pourrait réaliser.

5. La Conférence de Poznan a en outre mis en lumière l'importance de la réalisation des objectifs énoncés par la feuille de route de Bali. L'un des objectifs consiste à combler l'écart entre les réductions d'émissions requises par la science et celles considérées comme possibles sur les plans économique, technique et politique. Un point important de ce débat a été d'envisager « une vision commune de l'action concertée à long terme », dans le cadre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

6. Fait très important, les travaux de la Conférence de Poznan ont permis de se rendre compte que le succès à Copenhague dépend de l'éclaircissement des points suivants :

- a) Les objectifs relatifs aux réductions d'émissions par les pays industrialisés;
- b) Les mesures adaptées au plan national à prendre par les pays en développement pour l'atténuation;
- c) Les ressources financières nouvelles et additionnelles et l'accès à un financement suffisant et prévisible;
- d) Les structures institutionnelles, y compris des structures de gouvernance, reposant sur le principe d'équité.

## **2. Progrès dans les négociations vers Copenhague**

7. À Poznan, il était devenu évident que Copenhague devait déboucher sur la mise en place d'un cadre à long terme nécessaire pour fixer des objectifs ambitieux à long terme tant pour les pays développés que pour les pays en développement. La détermination de tels objectifs globaux à long terme pour les réductions d'émissions a été soulignée comme étant un élément essentiel d'une « vision commune » et les parties en avaient discuté lors de l'atelier du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et à une table ronde ministérielle

organisée par le Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties. En 2009, les parties continueront d'examiner cet important élément afin de le cerner.

8. En proposant le Plan d'action de Bali, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à sa quatrième session a adopté les conclusions relatives à son programme de travail pour 2009 et a convenu d'entreprendre de sérieuses négociations. Ce faisant, le Groupe de travail spécial a invité son président à établir un document pour examen à sa cinquième session afin de centrer davantage le processus de négociation sur la mise en œuvre du Plan d'action de Bali et les éléments des résultats concertés à adopter par la Conférence des Parties à sa quinzième session. Pour parvenir à ce but, le Groupe de travail spécial a décidé que le document engloberait d'une manière équilibrée tous les aspects du Plan d'action de Bali, notamment un texte de négociation. La Conférence des Parties à sa quatorzième session a salué les progrès accomplis par le Groupe de travail spécial et sa détermination à entreprendre de sérieuses négociations en 2009. Il s'est également félicité de l'invitation adressée aux parties afin qu'elles fournissent des propositions supplémentaires tendant à l'examen et à l'évaluation de la portée et de l'état d'avancement des négociations à la sixième session du Groupe de travail spécial, devant se tenir en juin 2009.

9. En 2009, le Groupe de travail spécial a tenu ses cinquième et sixième sessions. À sa cinquième session, tenue du 29 mars au 8 avril 2009, le Président du Groupe de travail a présenté le document de réflexion qui lui avait été demandé à Poznan. À sa sixième session, tenue du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2009, le Président a présenté un texte de négociation, qui a été accepté par les parties comme point de départ des négociations. Les parties ont procédé à diverses lectures du texte, qui ont débouché sur un texte de négociation révisé, lequel sera examiné lors de réunions futures au cours du second semestre de cette année. À la même session, le Président a également convoqué des consultations informelles qui ont débouché sur un utile échange de vues concernant la ou les forme(s) juridique(s) des résultats concertés et permis de clarifier les questions de procédure. Enfin, cinq parties ont fait des propositions en vue de l'élaboration d'un protocole à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au titre de l'article 17 de la Convention.

10. En 2007, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, à composition non limitée, a convenu de transmettre, pour adoption, les résultats de ses travaux à la cinquième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto. À cette fin, à Poznan, le Groupe de travail spécial a adopté un programme de travail qui énonce toutes les questions à examiner lors de ses travaux jusqu'à la conférence de Copenhague. Ces questions englobent l'importance des réductions d'émissions à réaliser par les Parties visées à l'annexe I, collectivement et individuellement; les échanges de droits d'émission et le mécanisme fondé sur des projets; l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie; et un certain nombre de questions techniques et méthodologiques. Le Groupe de travail spécial a également prié son Président d'élaborer deux notes, l'une sur les éléments à modifier éventuellement en application du paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto, et l'autre sur les éléments éventuels d'un texte ayant trait aux questions énoncées dans le rapport sur la reprise de sa sixième session.

11. Cette année, le Groupe de travail spécial a tenu ses septième et huitième sessions. À sa septième session, tenue du 29 mars au 8 avril 2009, le Groupe a examiné les notes mentionnées ci-dessus. En vue d'intensifier ses travaux, il a prié son Président d'élaborer une proposition d'amendement au Protocole de Kyoto en application du paragraphe 9 de l'article 3, et un texte sur les autres questions énoncées dans le rapport sur la reprise de sa sixième session. La huitième session du Groupe de travail spécial a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2009. Le Groupe y a examiné les deux documents établis par le Président et s'est assuré qu'ils reflétaient correctement les propositions faites par les parties. Un certain nombre de parties ont également soumis des propositions d'amendement à communiquer six mois avant leur adoption, conformément au paragraphe 2 de l'article 20 et au paragraphe 3 de l'article 21 du Protocole de Kyoto.

### **3. État d'avancement de la mise en œuvre**

12. Les progrès réalisés dans les négociations susmentionnées sont étroitement liés aux efforts tendant à faire progresser la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Ces efforts de mise en œuvre contribuent également à ouvrir la voie à des mesures renforcées en matière de changements climatiques. Certaines de ces mesures sont définies ci-dessous.

13. Un résultat important de la Conférence de Poznan a été l'adoption du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies relevant du Fonds pour l'environnement mondial. Ce programme a été lancé en réponse à la demande faite par la Conférence des Parties à sa treizième session tenue à Bali et représente un premier pas vers l'accroissement des investissements destinés au transfert de technologies, en vue d'aider les pays en développement à répondre à leurs besoins de technologies respectueuses de l'environnement. À cet effet, un programme a été lancé récemment afin de fournir un financement de 60 millions de dollars destiné à des projets de transfert de technologies soumis par des pays en développement et pour soutenir la réalisation et la mise à jour d'évaluations de leurs besoins techniques.

14. Une autre décision importante prise à Poznan a été l'adoption par la Conférence des Parties en réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session des priorités stratégiques, des politiques et des directives du Fonds pour l'adaptation et a convenu que ce fonds devrait être doté de la capacité juridique afin de permettre aux parties remplissant les conditions d'avoir accès aux ressources en provenant. De ce fait, la quatrième session a permis de mettre la dernière main au Fonds pour l'adaptation au titre du Protocole de Kyoto, ce qui a amené le Fonds en 2009 à financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement qui sont parties au Protocole de Kyoto. Le financement des projets et programmes sera disponible aux niveaux national, régional et communautaire.

15. Le Groupe d'experts du transfert de technologies a également présenté trois rapports intérimaires sur les indicateurs de résultats, les options de financement et une stratégie à long terme tendant à faciliter l'élaboration, le déploiement, la diffusion et le transfert de technologies au titre de la Convention. L'objectif global de ce travail et de celui accompli en ce qui concerne les indicateurs de résultats en général est lié d'une part aux résultats concertés dans le contexte de l'examen et de l'évaluation par le Groupe d'experts de l'efficacité de la mise en œuvre de l'alinéa c) du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention et de l'autre aux travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.

16. Les travaux se sont poursuivis à la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique sur la question des réductions d'émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts. L'Organe subsidiaire a recommandé un programme de travail visant à promouvoir les questions de méthode concernant les diverses approches et à fournir des mesures incitatives pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. Ce travail concernant les questions de méthode doit s'achever par la recommandation d'un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième session. Les travaux se poursuivent également au titre du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui examine les diverses approches et les mesures incitatives pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi que les questions connexes, dans le cadre de négociations plus vastes afin de parvenir à des résultats concertés à Copenhague.

17. Les activités au titre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements se poursuivent et, depuis Poznan, l'exécution du programme bat son plein. Les efforts constamment déployés pour associer des parties prenantes ont débouché sur la participation de 11 nouvelles organisations, ce qui porte le nombre d'organisations partenaires à 133 (au 1<sup>er</sup> mai 2009), et sur l'obtention de 21 engagements d'action de 14 organisations, pour un total de 82 engagements. Les activités entreprises par ces organisations ont amélioré la compréhension des connaissances scientifiques et techniques dans le cadre des neuf domaines d'activité du Programme de travail de Nairobi et ont ainsi contribué à ce que les décisions sur l'adaptation soient prises en connaissance de cause. Le large appui des parties et leur intérêt au Programme de travail de Nairobi en tant que mécanisme de partage des connaissances et d'apprentissage sur l'adaptation mondiale ressort parfaitement des débats du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Les activités provoquées ainsi que les connaissances et les informations produites par le Programme de travail de Nairobi sont particulièrement pertinentes pour les deux domaines d'activité dans le cadre du Groupe de travail spécial : risques liés au climat et phénomènes extrêmes; et planification et pratiques en matière d'adaptation. Le Groupe a tout à gagner sur le plan de l'expérience de la progression de l'exécution du programme de travail de Nairobi.

18. En ce qui concerne le renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'élaborer un projet de décision sur les résultats du deuxième examen d'ensemble du dispositif de renforcement des capacités, conformément au mandat convenu pour cet examen. Un objectif important du deuxième examen d'ensemble est de faire le bilan des progrès réalisés dans l'exécution des activités de renforcement des capacités directement liées au dispositif de renforcement des capacités et d'en évaluer l'efficacité. Ce projet de décision doit en principe tenir compte des travaux de la quinzième session de l'Organe subsidiaire (juin 2009) sur de nouvelles mesures tendant à suivre et à évaluer régulièrement les activités de renforcement des capacités. Le Groupe de travail spécial considère également, dans son projet de texte de négociation, le renforcement des capacités comme une question intersectorielle pertinente et un moyen essentiel de mise en œuvre, tout comme les ressources financières et la

technologie, le but étant de soutenir des mesures améliorées d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.

19. Le deuxième examen du Protocole de Kyoto, en application de son article 9, a été mené à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, conformément à la décision prise à sa deuxième session tenue à Nairobi. La quatrième session n'a pas permis de parvenir à un accord sur cet examen et la Conférence des Parties a toutefois conclu ses travaux sans adopter de décision.

20. La quatrième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto a reconnu le portefeuille en pleine expansion des activités au titre du mécanisme pour un développement propre. Au moment de la Conférence de Poznan, le mécanisme avait enregistré au total 1 186 activités au titre de projets, ce qui a porté le total des réductions d'émissions certifiées à 202 845 016. Les projets placés dans la filière du mécanisme en 2006 représenteront des investissements de 25 milliards de dollars environ. Le mécanisme a donc été une source importante d'investissements et de flux financiers pour l'atténuation dans les pays en développement. Il a aussi grandement contribué au Fonds pour l'adaptation grâce au prélèvement de 2 % sur les activités au titre de projets dans le cadre du mécanisme. En donnant de nouvelles orientations sur le mécanisme, la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session a fourni un cadre stratégique global pour accroître l'efficacité et donner suite aux nombreuses demandes spécifiques formulées en vertu de ce cadre et elle a invité le Conseil d'administration du mécanisme pour un développement propre à lui rendre compte, à sa cinquième session, des mesures prises, en proposant des recommandations en vue d'améliorer ou de modifier les orientations qui lui avaient été données auparavant.

21. En ce qui concerne la répartition régionale et sous-régionale équitable des activités au titre de projets dans le cadre du mécanisme pour un développement propre, les parties ont souligné la nécessité de faire davantage en renforçant les capacités et en simplifiant la procédure pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique. En tant qu'initiative interinstitutions portant sur le renforcement des capacités au titre du mécanisme, le Cadre de Nairobi a accompli quelques progrès notables. L'année dernière, les organismes partenaires ont présenté une nouvelle proposition commune tendant à intensifier les activités pour mettre en œuvre le mécanisme en Afrique, ce qui dépend de la disponibilité de fonds.

22. L'application de la Convention se poursuit, 134 pays en développement ayant présenté leurs communications nationales initiales, 10 d'entre eux avaient présenté leur deuxième communication nationale et un sa troisième communication nationale. De plus, 121 pays en développement préparent leur deuxième communication nationale qui contiendra des informations relatives aux inventaires de gaz à effet de serre, aux études portant sur la vulnérabilité et l'adaptation, ainsi qu'à l'analyse de l'atténuation. Il avait été demandé aux pays industrialisés (Parties visées à l'annexe I) de présenter leur quatrième communication nationale au secrétariat au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Au 14 juillet 2009, 40 des 41 pays comptant parmi les Parties visées à l'annexe I avaient présenté leur quatrième communication nationale.

23. Au 14 juillet 2009, 41 des 48 pays les moins avancés avaient présenté leurs programmes d'action nationaux définissant des activités prioritaires propres à répondre à leurs besoins urgents et immédiats, en matière d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques.

24. La Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session a également prié le secrétariat de créer et de tenir un relevé international des transactions afin de vérifier la validité des transactions concernant les unités du Protocole de Kyoto. Au total, 35 registres de Parties visées à l'annexe B et le registre du mécanisme pour un développement propre sont connectés au relevé qui assure l'intégrité de 58 milliards d'unités du Protocole de Kyoto et a traité 170 000 transactions au 24 juillet 2009.

#### **4. Débat de haut niveau**

25. Le débat conjoint de haut niveau de la Conférence des Parties à la Convention à sa quatorzième session et de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa quatrième session a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties à la Convention. Le Président de la Pologne, le Président du Guyana, le Premier Ministre de Tuvalu, le Premier Ministre de la Suède, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont également prononcé des discours.

26. Le Secrétaire général a réaffirmé que le système des Nations Unies apportera une assistance aux Parties sous toutes les formes possibles et a promis de les soutenir pendant toute la durée des négociations et d'aider à l'application des résultats.

#### **5. Conclusions et recommandations**

27. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être :**

**a) Prendre note du rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tel que transmis par le Secrétaire général;**

**b) Noter les résultats de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention et de la quatrième session de la Conférence des Parties agissant en réunion des Parties au Protocole de Kyoto, accueillie par le Gouvernement polonais du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2008;**

**c) Promettre son appui au processus de négociation dans le cadre de la feuille de route de Bali et encourager les progrès vers l'obtention de résultats concertés à Copenhague;**

**d) Inviter le Secrétaire exécutif à continuer de lui faire rapport sur les travaux de la Conférence.**

## **II. Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 63/218 et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

### **A. Introduction**

1. Dans sa résolution 63/218 en date du 19 décembre 2008, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre à sa soixante-quatrième session un rapport sur l'application de cette résolution. Le présent rapport fait, pour l'Assemblée, le point des principales activités menées depuis l'adoption de la résolution, y compris l'application de la Convention.

### **B. Application de la résolution 63/218, y compris l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

#### **1. Contexte**

2. Dans sa résolution 63/218, l'Assemblée générale a réaffirmé sa ferme volonté d'appuyer et de renforcer la mise en œuvre de la Convention, du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018), pour s'attaquer aux causes de la désertification et de la dégradation des sols et a invité toutes les parties, le secrétariat de la Convention et d'autres organismes et organes d'appui à coopérer et à coordonner leurs activités en vue de la bonne exécution du plan-cadre stratégique. Elle a invité également toutes les parties à faire rapport sur les progrès accomplis dans son exécution. L'Assemblée a également engagé les pays développés qui sont parties à la Convention et les gouvernements d'autres pays, les organisations multilatérales, le secteur privé et les organismes compétents à mettre des ressources à la disposition des pays en développement touchés en vue de l'application de la Convention. L'Assemblée a également continué d'appuyer les efforts que déploie le Secrétaire exécutif de la Convention pour poursuivre la redynamisation et la réforme administrative du secrétariat et pour rationaliser ses fonctions afin d'appliquer intégralement les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection et de les aligner sur le plan stratégique visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Elle a également pris note de la demande de la Conférence des parties à la Convention à sa huitième session tendant à ce que le Corps commun d'inspection procède à une évaluation du Mécanisme mondial de la Convention et attendait avec intérêt les conclusions de cette évaluation.

3. En outre, l'Assemblée a invité le Secrétaire exécutif de la Convention, en concertation avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, à s'occuper activement des préparatifs de la dix-septième session de la Commission du développement durable et à participer à la session elle-même afin de veiller à ce que les questions de fond sur lesquelles porte la Convention, notamment

celles ayant trait à la dégradation des sols, à la sécheresse et à la désertification, soient dûment prises en considération dans le contexte du développement durable à l'occasion de la session directive.

## **2. Le plan-cadre stratégique décennal et sa mise en œuvre**

### *Contexte*

4. Le plan-cadre stratégique décennal était le résultat final d'un long processus commencé à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention, laquelle s'est tenue à La Havane en 2003, et adopté par la huitième session de la Conférence des Parties tenue à Madrid en 2007.

5. Si les parties ont un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du plan-cadre stratégique, le secrétariat s'est employé à créer les conditions nécessaires à une mise en œuvre réussie dudit plan-cadre stratégique, notamment par les mesures suivantes : a) élaboration d'un système de présentation et d'examen des rapports fondé sur des indicateurs de résultats pour les objectifs stratégiques et des indicateurs de performance pour les objectifs opérationnels; b) lancement d'un processus d'examen ou de réforme approfondi impliquant le passage des organes et institutions de la Convention à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'aux méthodes de programmation et de budgétisation correspondantes; c) réaménagement des activités du Comité de la science et de la technologie; d) examen du mandat du Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention; e) examen des modalités pour des mécanismes de coordination régionale; f) mise au point de directives pour la participation de la société civile aux processus de la Convention; g) élaboration d'une stratégie de communication détaillée; h) contribution à l'alignement des programmes d'action sur le plan-cadre stratégique.

## **3. Septième session du Comité chargé de la mise en œuvre de la Convention et première session du Comité de la science et de la technologie**

6. La septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est tenue à Istanbul immédiatement avant la première session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie, qui a eu lieu du 3 au 14 novembre 2008.

### *Septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention*

7. À la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, qui a suivi immédiatement la première session du Comité de la science et de la technologie, les représentants ont convenu de principes de présentation des rapports qui mesureraient les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention. L'analyse des indicateurs de performance et de résultats permettrait aux pays touchés et aux partenaires de développement de comprendre « ce qui marche et ce qui ne marche pas » dans la mise en œuvre de la Convention. À cet égard, une évaluation de la capacité nationale de mettre en œuvre le nouveau système de présentation des rapports serait menée dans toutes les régions afin de concevoir une approche globale du renforcement des capacités.

8. Le nouveau mode de présentation des rapports offrirait aux pays touchés la possibilité de faire état de leurs succès et des contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la Convention et du plan-cadre stratégique. Pour les pays développés parties à la Convention, les rapports futurs porteraient sur les informations à donner sur la mesure dans laquelle la Convention a été intégrée à leurs stratégies de coopération pour le développement.

9. Une autre mesure importante a été la proposition concrète tenant à renforcer l'intégration des organisations de la société civile dans le processus d'examen approfondi.

10. Des travaux importants ont également eu lieu en ce qui concerne le système d'examen et de suivi, les organes subsidiaires et les institutions participant à ce processus, ainsi que la structure des réunions futures du Comité. Les principales réformes institutionnelles et de procédure exigées par plan-cadre stratégique décennal ont été énoncées à Istanbul et devaient être achevées et mises en application à la neuvième session de la Conférence des Parties.

*Première session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie*

11. À leur première session extraordinaire, les membres du Comité de la science et de la technologie ont pris des mesures importantes pour s'attaquer aux problèmes scientifiques dans le cadre du processus de la Convention. À cet égard, le Comité a défini les mesures nécessaires pour choisir un ensemble minimum d'indicateurs de résultats afin de mesurer les progrès relatifs aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique. Ces indicateurs de résultats devaient créer une norme commune qui rendrait réalisable l'analyse aux niveaux national et mondial, ce qui accroîtrait également l'efficacité de la Convention.

12. Les représentants ont confirmé que la participation des correspondants nationaux en matière de science et de technologie aux activités du Comité améliorerait les travaux de ce dernier. Le Comité a procédé à une consultation mondiale des parties concernées, par l'intermédiaire des coordonnateurs et des correspondants nationaux et du Comité de la science et de la technologie, concernant les indicateurs de résultats actuellement utilisés devant servir de référence pour le choix de l'ensemble minimum d'indicateurs de résultats. L'ensemble recommandé d'indicateurs de résultats serait examiné durant le débat scientifique des réunions régionales et soumis pour examen à la neuvième session de la Conférence des Parties.

13. La neuvième session du Comité se tiendra en marge de la neuvième session de la Conférence des Parties et, sous les auspices de celle-ci, la première conférence scientifique serait organisée par le consortium choisi, en collaboration avec le secrétariat de la Convention et sous la direction du Bureau du Comité. Le thème choisi pour la conférence est « Le suivi et l'évaluation, des points de vue biophysique et socioéconomique, de la désertification des sols en tant qu'instrument d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des sols et des ressources en eau ». La nouvelle structure scientifique et technique de style conférence adoptée par le Comité vise à améliorer le flux des connaissances scientifiques entrant dans les processus de la Convention. Représentant une interface avec la communauté scientifique mondiale, elle permettra de réaliser des produits scientifiques et des recommandations de politique générale qui enrichiront la formulation des politiques et le dialogue lors de la Conférence des Parties.

#### **4. Accords de partenariat**

14. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, étudie activement les partenariats et la collaboration avec des organismes tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). À cette fin, une retraite a été organisée à Bonn les 4 et 5 juin 2009 avec la participation des cadres dirigeants des deux organisations et accueillie par le secrétariat de la Convention. La retraite avait pour objet de parvenir à un terrain d'entente et de mettre en place un cadre pour le partenariat afin de lutter contre la désertification et la dégradation des sols et d'atténuer les effets de la sécheresse. Par suite de la retraite, le secrétariat de la Convention et le PNUD ont convenu d'établir un partenariat de travail scientifique, justifié par l'urgente nécessité d'appeler l'attention sur la coopération internationale et de servir de catalyseur à cette dernière afin de répondre aux besoins du milliard de personnes les plus démunies vivant dans les zones arides, en particulier compte tenu des scénarios de changement climatique. Ce partenariat s'appuiera sur les éléments de complémentarité et les avantages comparatifs respectifs des deux institutions. Le PNUD et le secrétariat de la Convention ont décidé de collaborer à toute une gamme de programmes dans le but global de réduire la pauvreté en améliorant les fonctions assurées et les services fournis par les écosystèmes des zones arides.

#### **5. Évaluation du Mécanisme mondial de la Convention par le Corps commun d'inspection**

15. Comme demandé par la Conférence des Parties, le Corps commun d'inspection a procédé à un examen intitulé « Évaluation du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ». Ce mandat a été mené à bien de janvier à juin 2009. Le rapport a été publié récemment et sera examiné par la neuvième session de la Conférence des Parties pour suite appropriée à donner.

#### **6. Synergies entre les trois Conventions de Rio**

16. Le Secrétaire exécutif a participé activement à la neuvième réunion du Groupe mixte de liaison des trois Conventions de Rio. La réunion s'est tenue au bureau de liaison commun de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique à New York, le 14 mai, en marge de la dix-septième session de la Commission du développement durable. Les Secrétaires exécutifs de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont également pris part à la réunion. Le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a informé le Groupe mixte de liaison sur les activités récentes de la Convention, notamment l'adoption du plan-cadre stratégique décennal par la huitième session de la Conférence des Parties, la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et la première session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie tout comme les première et deuxième réunions de l'équipe spéciale interinstitutions sur l'harmonisation des rapports. Il a également informé le Groupe de l'initiative de la Convention tendant à organiser une manifestation dans le cadre de la Journée de la Terre le 6 juin 2009 en marge des pourparlers sur les changements climatiques à Bonn afin de mettre en place un cadre pour des échanges

entre les négociateurs chargés des changements climatiques et les parties prenantes concernées par les questions foncières. Il a également appelé l'attention sur la nécessité de travailler, au moins sur une base pilote, en ce qui concerne l'exécution commune des plans d'action nationaux de la Convention sur la désertification et des plans d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans certains pays afin de démontrer les mesures communes entreprises par les Conventions de Rio et de donner suite aux appels lancés par les parties en vue d'une plus grande synergie, en particulier au niveau national.

## **7. La septième session de la Commission du développement durable et ses préparatifs**

17. Comme demandé tant par la Conférence des Parties que par l'Assemblée générale, le secrétariat de la Convention et le Secrétaire exécutif ont participé activement aux travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable. Cette dix-septième session s'est tenue à New York du 4 au 15 mai 2008. Elle a été précédée par un certain nombre d'activités intersessions auxquelles le secrétariat a participé activement.

### *Réunions intersessions de Bangkok et de Windhoek*

18. La première réunion intersessions s'est tenue à Bangkok les 28, 29 et 30 janvier 2009 sur le thème « Atelier de renforcement des capacités pour améliorer la productivité agricole, l'efficacité de l'utilisation de l'eau et les moyens de subsistance en milieu rural ». Le Secrétaire exécutif a pris part en tant qu'orateur de marque. Dans sa déclaration, il a traité deux questions importantes : les liens réciproques entre la désertification, l'agriculture et l'utilisation de l'eau et la riposte de la Convention en vue d'améliorer les moyens de subsistance en milieu rural.

19. Une deuxième réunion intersessions s'est tenue les 9 et 10 février 2009 au niveau ministériel à Windhoek sur le thème « L'agriculture africaine au XXI<sup>e</sup> siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable ». Le Secrétaire exécutif a participé à la réunion et déclaré que pour déclencher une révolution verte durable en Afrique, il fallait s'attaquer à la dégradation des sols, notamment en récupérant les zones arides ou dégradées et en faisant un usage maximal du seul instrument juridiquement contraignant sur les questions foncières, à savoir la Convention, qui pouvait aider les pays à évaluer et à suivre les progrès réalisés à cet égard.

20. Les questions de fond sur lesquelles porte la Convention étaient pleinement reflétées dans la déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek sur « L'agriculture africaine au XXI<sup>e</sup> siècle : relever les défis et réaliser une révolution verte durable ».

### *Réunion préparatoire intergouvernementale*

21. Le secrétariat de la Convention a participé activement à la réunion préparatoire intergouvernementale qui s'est tenue à New York du 23 au 27 février 2009 et a fait des exposés lors des tables rondes sur les terres et la désertification. Le Secrétaire exécutif a pris la parole au cours de la table ronde sur les terres et a souligné le rôle des terres dans la solution des crises et des défis mondiaux d'aujourd'hui, notamment l'élimination de la pauvreté, grâce à des politiques favorables aux pauvres sur la gestion rationnelle des terres et des ressources en eau; la crise

alimentaire et la famine; le manque d'eau; les changements climatiques; la conservation de la diversité biologique grâce à l'amélioration des conditions dans les écosystèmes terrestres; l'évitement de la déforestation; les énergies renouvelables; les possibilités d'investissement dans les populations vivant sur des terres dégradées et en faveur de ces populations; et l'évitement des migrations forcées grâce à l'amélioration de la productivité des terres.

22. Lors de la table ronde sur la désertification, le secrétariat a fait un exposé centré sur la démonstration que le fait d'investir dans la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal était une entreprise avantageuse pour tous dans la réalisation du développement durable et a proposé plusieurs recommandations. Les questions de fond sur lesquelles porte la Convention apparaissaient dans le texte établi par le Président qui constituait la base des négociations lors de la dix-septième session de la Commission du développement durable et comportait la reconnaissance du rôle bénéfique de la gestion rationnelle des terres dans l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement durable, la fourniture de services pour les écosystèmes et la réglementation du climat. D'autres recommandations concernaient l'intensification de la diffusion des pratiques scientifiques en vue d'améliorer la gestion rationnelle des terres et la création de centres d'excellence dans les pays en développement pour la gestion des terres et l'élaboration d'indicateurs mondiaux relatifs aux terres.

#### *Dix-septième session de la Commission du développement durable*

23. Le secrétariat a participé activement aux travaux de la dix-septième session de la Commission du développement durable et a organisé et coparrainé un certain nombre de manifestations parallèles telles que celle portant sur les changements climatiques dans les zones arides africaines : options pour l'adaptation et l'atténuation des effets, accueillie par le secrétariat de la Convention, le PNUD et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); celle concernant l'érosion et la diminution de leur matière organique en tant que facteur de leur dégradation, organisée par la présidence tchèque de l'Union européenne et l'Espagne; celle sur le rôle des agriculteurs dans la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse, accueillie conjointement par la Fédération internationale des producteurs agricoles et le secrétariat; et celle relative à la dégradation des sols et à la sécurité publique, accueillie conjointement par l'Espagne et le secrétariat de la Convention. À cette occasion, une note de synthèse intitulée « Securitizing the ground, grounding security » a été distribuée. Le secrétariat a également pris part à une manifestation parallèle organisée par le Gouvernement allemand sur les expériences appliquant l'évaluation stratégique de l'environnement aux plans communaux au Honduras. En marge de la session, le secrétariat a organisé une importante exposition intitulée « Un avenir incertain : vivre avec la désertification », qui dépeignait les effets sur l'homme de la désertification par l'intermédiaire de la voix des communautés vulnérables à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse. Le stand de l'exposition, qui comprenait des affiches, des documents et des souvenirs de la Convention, a attiré de nombreux visiteurs.

24. Les documents finals de la dix-septième session traitent pleinement des questions de fond sur lesquelles porte la Convention. S'agissant des terres, la dix-septième session a encouragé l'élaboration de mesures pour réduire la dégradation des sols qui contribuait également à l'élimination de la pauvreté et à la création d'emplois dans les pays en développement et a recommandé de conserver et de protéger les terres et les ressources en terres par des mesures de développement durable dans les zones rurales et urbaines.

25. La session a également préconisé la mise en œuvre de politiques qui s'attaquent aux facteurs directs et indirects de la dégradation des sols, tels que la désertification, l'érosion, la perte de la matière organique des sols, la salinisation, la pollution et la croissance urbaine insoutenable, et qui permettent au sol de recouvrer son intégrité physique, d'améliorer son contenu en nutriments et d'augmenter la quantité de matière organique dans le sol. La session a invité l'ensemble des pays à coopérer afin de renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement, d'appliquer les technologies et outils nouveaux et existants pour suivre la qualité et l'état de dégradation des sols, notamment en palliant au manque actuel de données sur l'ampleur de la dégradation des sols, et l'évaluation des informations d'ordre biophysique et socioéconomique.

26. En ce qui concerne la sécheresse, la session a souligné le rôle de la Convention sur la lutte contre la désertification en tant que cadre juridique tendant à atténuer les effets de la sécheresse et a préconisé entre autres, le renforcement de la base des connaissances et du partage de l'information sur la sécheresse, le manque d'eau et la gestion des risques de sécheresse, l'amélioration de la capacité d'adaptation des communautés à la sécheresse grâce au renforcement des capacités, au transfert de technologie et au financement.

27. Pour ce qui est de la désertification, la session a reconnu que la lutte contre la désertification et la dégradation des sols ainsi que l'atténuation des effets de la sécheresse exigeaient des politiques qui liaient notamment l'utilisation des sols, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance aux objectifs du développement durable. Elle a par conséquent préconisé le renforcement du cadre institutionnel de la mise en œuvre des politiques, l'application de mesures pratiques pour lutter contre la dégradation des sols et la désertification, et l'amélioration du renforcement des capacités, du transfert de technologie et du financement. En outre, elle a demandé que soit renforcée la coopération entre les trois Conventions de Rio et lancé un appel aux gouvernements et aux organisations multilatérales compétentes, et notamment les agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), pour qu'ils intègrent, d'une part, la désertification et la dégradation des sols dans leurs plans et leurs stratégies de développement durable, d'autre part, les plans d'action nationaux liés à la sécheresse et à la désertification dans les stratégies nationales de développement et fassent en sorte que les plans d'action nationaux des petits États insulaires en développement traitent de la désertification des zones côtières.

28. Concernant le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le financement, la session a entre autres préconisé de promouvoir la recherche scientifique et le renforcement de la base des connaissances scientifiques sur la désertification et la sécheresse, ce qui est essentiel pour que les décisions sur la gestion rationnelle des terres soient prises en connaissance de cause et pour mesurer les résultats et suivre l'impact des programmes de lutte contre la désertification.

29. La session a demandé que soient apportées en temps voulu des ressources suffisantes et prévisibles pour la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal de la Convention, conformément à son article 20, et a invité le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à fournir en temps voulu des ressources suffisantes et prévisibles pour la cinquième reconstitution des ressources du Fonds. Il s'agissait notamment de ressources financières nouvelles et additionnelles et du domaine d'activité relatif à la dégradation des sols.

30. La session a également reconnu le lien existant entre les changements climatiques et la désertification et soutenu l'intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques et des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement agricole et rural, la gestion rationnelle des terres et les plans d'action tendant à lutter contre la sécheresse et la désertification, en particulier dans les pays en développement, et a fait appel aux États Membres pour qu'ils renforcent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et encouragé une cohérence accrue entre les programmes, fonds, organismes et entités des Nations Unies œuvrant dans les domaines de la désertification, de la sécheresse et des questions foncières, en coopération avec le secrétariat de la Convention.

#### **8. Célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse de 2009**

31. Dans sa résolution 49/115 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a proclamé le 17 juin Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse. Elle a invité l'ensemble des États à consacrer la Journée mondiale à sensibiliser l'opinion publique pour combattre la désertification et les effets de la sécheresse et à l'application des dispositions de la Convention.

32. Le message du Secrétaire général à cette occasion, soulignait que la désertification et la dégradation des sols touchaient un tiers de la surface de la planète, menaçant les moyens de subsistance, le bien-être et le développement de 1 milliard de personnes. Le Secrétaire général appelait l'attention sur les résultats de la dix-septième session de la Commission du développement durable qui indiquait que la désertification et la dégradation des sols étaient des problèmes mondiaux qui nécessitaient une réponse mondiale. Il a exhorté les dirigeants du monde à apporter une telle réponse lors de leur réunion en décembre à Copenhague pour prendre une décision concernant les changements climatiques. Il a souligné qu'un accord global et équitable en vue de ralentir le réchauffement de la planète devrait également aider les pays en développement à s'adapter aux effets qui sévissent déjà, en mettant en place un financement suffisant et prévisible pour appuyer une gestion améliorée des terres, une utilisation plus efficace de l'eau et une agriculture durable. Étant donné que la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse de cette année mettait en lumière la menace croissante que faisait planer la désertification sur la stabilité nationale et régionale, il a également estimé qu'il serait utile de reconnaître les risques pour la sécurité si on laissait la désertification progresser sans rien faire et d'admettre qu'en luttant contre les changements climatiques, nous pourrions aider à inverser la désertification, à accroître la productivité agricole, à atténuer la pauvreté et à renforcer la sécurité mondiale.

33. À l'occasion de cette célébration, divers partis et organisations ont également accueilli des manifestations spéciales visant à organiser des activités de plaidoyer bien affirmées pour la lutte contre la désertification et la dégradation des sols et l'atténuation des effets de la sécheresse.

## **9. Journée de la Terre**

34. Le samedi 6 juin 2009, le secrétariat a accueilli la célébration de la Journée de la Terre à Bonn (Allemagne) dans le but d'aider les négociateurs chargés des changements climatiques et d'autres parties prenantes participant aux pourparlers concurrents sur les changements climatiques à Bonn à examiner en détail les liens existant entre les changements climatiques et la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse. Ont pris part à la manifestation plus de 170 participants et cette dernière était organisée en trois tables rondes sur les sujets suivants : « Comment est-ce que la gestion rationnelle des terres soutient-elle l'adaptation aux changements climatiques? »; « Quelles options la séquestration du carbone peut-elle offrir pour atténuer les effets des changements climatiques et permettre de s'y adapter? » et « Gestion rationnelle des terres dans les cadres d'action sur les changements climatiques : quelle est la marche à suivre? », Jeffrey Sachs, Conseiller spécial du Secrétaire général chargé des objectifs du Millénaire pour le développement a prononcé le discours liminaire.

## **10. État de préparation de la prochaine Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires**

35. La neuvième session de la Conférence des Parties doit se tenir à Buenos Aires (Argentine) du 21 septembre au 2 octobre 2009. En vue de la session, des réunions préparatoires régionales ont été organisées du 29 juin au 3 juillet à Montevideo pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, du 8 au 10 juillet à Rome pour la Méditerranée septentrionale, du 13 au 17 juillet à Bangkok pour l'Asie, du 22 au 24 juillet à Banja Luka pour l'Europe centrale et orientale et du 27 au 31 juillet à Tunis pour la région de l'Afrique. Le débat initial de la session se tiendra du 21 au 25 septembre, sera suivi par un débat de haut niveau prévu les 28 et 29 septembre et se composera de trois tables rondes ministérielles sur trois sujets, à savoir les tendances mondiales de la dégradation des sols; changements climatiques et désertification et partenariats pour intégrer ces questions dans des programmes de relance économique et les institutions. Conformément aux décisions 13 et 18 prises à la huitième session de la Conférence des Parties, la première conférence scientifique du Comité de la science et de la technologie de la Convention sera organisée en marge de la neuvième session de la Conférence des Parties, du 22 au 24 septembre, et portera sur le thème « Le suivi et l'évaluation des points de vue biophysique et socioéconomique de la désertification et de la dégradation des sols, en tant qu'instruments d'appui à la prise de décisions en matière de gestion des sols et des ressources en eau ».

## **11. United Nations Land**

36. Conformément aux orientations données dans le plan-cadre stratégique et dans le cadre de la suite à donner au paragraphe 14 de la résolution 63/218 de l'Assemblée générale, le secrétariat a collaboré étroitement avec le PNUE et d'autres organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement en vue de déterminer la portée, les modalités et les

produits d'un processus du Groupe sur les terres, notamment la définition de questions assorties d'une échéance qui exigent une contribution coordonnée à l'échelle du système dans la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal de la Convention.

37. À cette fin, un certain nombre de consultations ont été tenues, notamment celles des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement tenues à Poznan en octobre 2008. Une réunion technique du Groupe a été également convoquée en février 2009 en marge de la vingt-cinquième réunion du Conseil d'administration du Groupe de la gestion de l'environnement et des consultations informelles ont eu lieu à New York en mai en marge de la dix-septième session de la Commission du développement durable.

### C. Recommandations

38. **La dix-septième session de la Commission du développement durable a servi de cadre intergouvernemental pour l'examen des questions de fond sur lesquelles porte la Convention et recommandé des options fondamentales pour s'attaquer efficacement aux questions de désertification, de dégradation des sols et de sécheresse. Intervenant au moment de la célébration de la Journée de la Terre, la session a servi à obtenir un appui accru à la Convention et au plan-cadre stratégique décennal et à faire de la Convention l'une des réponses stratégiques aux divers défis et crises mondiaux actuels, en particulier s'agissant de l'élimination de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et des changements climatiques.**

39. **L'Assemblée souhaitera peut-être formuler les recommandations suivantes. Elle souhaitera peut-être demander qu'une suite efficace soit donnée aux décisions de principe prises à la dix-septième session de la Commission du développement durable, en particulier pour renforcer le cadre d'action institutionnel pour mettre en œuvre les mesures pratiques de lutte contre la dégradation des sols et la désertification et pour assurer le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le financement.**

40. **L'Assemblée souhaitera peut-être également envisager de faire appel aux gouvernements et le cas échéant en collaboration avec les organisations multilatérales compétentes, notamment les agents d'exécution du Fonds mondial pour l'environnement, pour qu'ils intègrent, d'une part, la désertification et la dégradation des sols dans leurs plans et stratégies de développement durable, d'autre part, les plans d'action nationaux liés à la sécheresse et à la désertification dans leurs stratégies nationales de développement.**

41. **L'Assemblée pourrait également souhaiter recommander de promouvoir la recherche scientifique et le renforcement de la base de connaissances scientifiques sur la désertification et la sécheresse, ce qui est essentiel pour que les décisions sur la gestion rationnelle des terres soient prises en connaissance de cause et pour mesurer les résultats et suivre l'impact des programmes de lutte contre la désertification.**

42. L'Assemblée pourrait envisager de recommander la mobilisation en temps voulu de ressources suffisantes et prévisibles pour la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal.

43. L'Assemblée pourrait peut-être envisager de soutenir l'intégration des mesures tendant à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation des effets de ces changements ainsi que les stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement agricole et rural, et d'appuyer la gestion rationnelle des terres et les plans d'action tendant à atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification, en particulier dans les pays en développement, à la lumière de leurs effets prévus sur les changements climatiques.

44. De même, l'Assemblée voudra peut-être aussi préconiser le renforcement de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en vue de la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal et se féliciter du rapport du Corps commun d'instruction et de ses conclusions. Elle souhaitera peut-être également encourager la cohérence entre les programmes, fonds, organismes et entités des Nations Unies œuvrant dans les domaines de la désertification, de la sécheresse et des questions foncières sous l'égide du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification.

### **III. Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique**

#### **A. Introduction**

1. Dans sa résolution 63/219, l'Assemblée générale a invité le secrétariat de la Convention à lui présenter à sa soixante-quatrième session, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport sur les travaux de la Conférence des Parties et à y inclure des informations sur les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale prévue pour la soixante-cinquième session en 2010, et à laquelle participeraient des chefs d'État ou de gouvernement, comme contribution à l'Année internationale de la diversité biologique en 2010. Le présent rapport est présenté pour donner suite à cette invitation, l'accent étant mis sur des questions qui intéressent l'Assemblée.

#### **B. Préparatifs de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, Nagoya (Japon), 18-29 octobre 2010**

2. Depuis son tout dernier rapport à l'Assemblée générale, soumis en juillet 2008, le Bureau de la neuvième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a tenu quatre réunions : à Barcelone (octobre 2008), à Berlin (novembre 2008), à Nairobi (février 2009) et à Paris (mars 2009).

3. En application de la décision IX/12 de la Conférence des Parties, la septième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages s'est tenue du 2 au 8 avril 2009, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris. Plus de 600 représentants ont participé aux négociations. Conformément au mandat établi, les négociations se sont poursuivies au cours de cette réunion en vue de conclure un accord sur un régime international d'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages, par la rédaction d'un texte opérationnel sur les points suivants : buts, portée, respect des obligations du Protocole, partage juste et équitable des avantages et accès aux ressources génétiques. Conformément au « Mandat de Bonn » relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages, trois réunions du Groupe d'experts juridiques et techniques ont été organisées. Lors de la première réunion, qui s'est tenue à Windhoek (Namibie) du 2 au 5 décembre 2008, les participants ont débattu les concepts, les termes, les définitions et les approches sectorielles. À la deuxième réunion, qui s'est tenue à Tokyo (Japon) du 27 au 30 janvier 2009, le Groupe d'experts sur le respect de l'obligation a examiné les questions relatives aux types de mesures disponibles ou pouvant être mises au point dans le droit international public et privé, afin d'assurer le respect de la législation nationale en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages, y compris les conditions y relatives convenues d'un commun accord. À la troisième réunion, qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) du 16 au 19 juin 2009, le Groupe d'experts sur les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques a examiné plus avant la question des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques afin d'aider le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. Les huitième et

neuvième réunions du Groupe de travail spécial auront lieu respectivement en novembre 2009 à Montréal (Canada) et en mars 2010 en Colombie.

4. La sixième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée consacrée à l'article 8 j) et aux dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique se tiendra du 2 au 6 novembre 2009, à Montréal (Canada). En application du paragraphe 4 de la décision IX/13 A, le secrétariat a organisé un forum en ligne consacré à l'article 10 c), du 11 février au 11 mars 2009, et a procédé à la compilation et à l'analyse des études de cas afin de donner des avis au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8 j) en vue de déterminer comment faire avancer l'examen de cette disposition connexe et la mettre en œuvre à titre prioritaire. Par ailleurs, une consultation mondiale des peuples autochtones, consacrée aux effets éventuels de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement sur les communautés autochtones et locales a été tenue du 12 au 14 novembre 2008 à Baguio (Philippines), en collaboration avec l'Institut des hautes études et l'Institut des savoirs traditionnels de l'Université des Nations Unies et la Fondation Tebteba.

5. Deux réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur la biodiversité et les changements climatiques ont eu lieu au cours de la période considérée. Deux forums électroniques spéciaux, créés à l'occasion de la neuvième réunion de la Conférence des Parties ont été aussi organisés avant la tenue des réunions du Groupe spécial d'experts afin d'aider à déterminer les grands problèmes qui ont un lien avec les points à examiner. La première réunion du Groupe d'experts, qui s'est tenue du 17 au 21 novembre 2008 à Londres, s'est penchée sur les aspects scientifiques et techniques des effets des changements climatiques sur la biodiversité et les liens entre la biodiversité et l'atténuation des effets des changements climatiques. Le rapport faisant suite à cette réunion a été communiqué à la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Poznan (Pologne). La deuxième réunion du Groupe d'experts a eu lieu du 18 au 22 avril 2009 à Helsinki, où les participants ont examiné les liens entre biodiversité et adaptation aux changements climatiques. Il ressort principalement de cette réunion que les activités d'adaptation qui ont recours à la biodiversité et aux services fournis par les écosystèmes (adaptation fondée sur les écosystèmes) peuvent, lorsqu'elles sont incorporées dans une stratégie d'adaptation globale, contribuer à moindre coût à l'adaptation aux changements climatiques et créer des avantages sociaux. La réunion a également abordé les effets bénéfiques ou préjudiciables éventuels des activités d'adaptation sur la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes et a proposé quelques méthodes visant à éviter une adaptation inadéquate. Enfin, le Groupe d'experts a conclu que la valeur des écosystèmes et les services qu'ils fournissent doivent être pris en considération lors de la prise de décisions et de la mise en place d'incitations appropriées se rapportant à l'adaptation aux changements climatiques. Les principaux résultats de la réunion ont été communiqués aux participants à la treizième session de l'Organe subsidiaire de conseils scientifique et technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Bonn, en juin 2009. Un rapport de synthèse des première et deuxième réunions du Groupe d'experts a été soumis à un examen par des pairs et le rapport final sera présenté lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir en décembre 2009.

6. La neuvième réunion du Groupe mixte de liaison des Conventions de Rio s'est tenue à New York le 14 mai 2009. Les participants ont fait le point sur les activités arrêtées lors de la précédente réunion du Groupe et ont défini plus avant des propositions d'activités conjointes, en particulier une collaboration dans le cadre de l'Année internationale de la diversité biologique en 2010.

7. La septième réunion du Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique s'est tenue le 9 avril 2009 au siège de l'UNESCO, à Paris. La réunion a examiné la contribution potentielle du Groupe de liaison une fois que l'objectif relatif à la biodiversité pour la période suivant 2010 aura été atteint.

8. Le Groupe de la gestion de l'environnement, qui est présidé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a créé un Groupe de gestion des questions qui gère l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité et les objectifs en la matière pour la période suivant 2010, et a tenu sa première réunion à Paris, le 8 avril 2009. Le Groupe a été établi afin d'évaluer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à progresser vers ces objectifs et de préparer sa contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de septembre 2010 et à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui doit se tenir en octobre 2010, à Nagoya (Japon).

9. Le Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité atomique de l'Allemagne, en sa qualité de Président de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, a réuni un groupe de travail de haut niveau chargé de l'objectif de 2010 relatif à la biodiversité et aux objectifs en la matière pour la période suivant 2010, qui s'est réuni à Bonn, les 9 et 10 mars 2009. Grâce à la présence de 50 personnalités, la réunion a été l'occasion pour les participants d'échanger des idées et des points de vue sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de 2010, de s'interroger sur les raisons pour lesquelles les objectifs de 2010 demeureront, selon toute vraisemblance, hors de portée, de débattre le cadre des objectifs de l'après-2010 et des mesures énergiques s'agissant de l'avenir des activités du programme mondial relatif à la diversité biologique. Les résultats de la réunion du groupe de travail devraient permettre d'élaborer un plan stratégique et de définir les objectifs de la période suivant 2010 en vue de parvenir à la réduction de la perte de diversité biologique.

10. Sur l'initiative du Président de la neuvième réunion de la Conférence des Parties, le premier Forum mondial des donateurs privés de la biodiversité s'est tenu le 3 juin 2009 à Berlin. La réunion a porté essentiellement sur les options et les possibilités d'engagements financiers privés pour la conservation de la biodiversité mondiale. Au nombre des participants figuraient des représentants de haut niveau des gouvernements, des chefs de secrétariat et des hauts responsables d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations ainsi que de nombreux médias et associations.

11. En association avec le Président du Groupe des 77 à New York, une réunion de réflexion d'experts consacrée à un plan d'action pluriannuel sur la diversité biologique pour le développement fondé sur un cadre de coopération Sud-Sud a été organisée les 6 et 7 novembre 2008 à Montréal (Canada). Les participants y ont examiné le projet de cadre de la coopération Sud-Sud à l'appui de la diversité biologique aux fins d'une intégration complète à la Plate-forme du Sud pour le développement (du G-77) et défini des activités prévues au titre du plan d'action pluriannuel sur la diversité biologique pour le développement.

12. Le Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité a été lancé officiellement lors du Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le 7 octobre 2008 à Barcelone (Espagne). Le Partenariat mondial, dont l'activité est facilitée par le secrétariat de la Convention, rassemble les organismes des Nations Unies, les organisations internationales, notamment le Conseil international pour les initiatives écologiques locales et l'UICN, ainsi que les pouvoirs locaux. Il s'est donné pour tâche d'aider les villes à réaliser une gestion durable des ressources de la biodiversité, et à mettre en œuvre des pratiques qui viennent à l'appui des stratégies, plans et programmes dans le domaine de la diversité biologique aux niveaux national, régional et international et de tirer les enseignements des initiatives existantes. Le premier atelier d'experts consacré à la mise au point d'indicateurs de la biodiversité des villes s'est tenu du 10 au 12 février 2009 à Singapour et a mis au point ces indicateurs. Une réunion sur la formulation de directives pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action sur la biodiversité urbaine se tiendra à Curitiba (Brésil), en novembre 2009. Le Sommet de Nagoya sur les villes et la biodiversité se tiendra en octobre 2010, à l'occasion de la tenue du débat de haut niveau de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

13. La réunion d'experts sur l'intégration de la biodiversité dans la coopération au développement s'est tenue du 13 au 15 mai 2009 à Montréal (Canada). La réunion, qui rassemblait quelque 45 experts internationaux, a examiné de quelle façon les organismes de développement pouvaient mieux intégrer la biodiversité dans leurs stratégies, programmes et projets. Une réunion des chefs de secrétariat des organismes sera organisée à l'occasion du débat de haut niveau de la dixième réunion de la Conférences des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

14. S'agissant de la décision IX/24 de la Conférence des Parties relative au plan d'action sur l'égalité des sexes, un atelier d'une journée sur la validation des projets de directives pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique s'est tenu le 12 mai 2009 à Montréal (Canada). L'ambition de cette réunion était de faire comprendre les objectifs de la prise en compte de la parité entre les sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et la pertinence du mandat de la Convention relatif à la parité entre les sexes de sensibiliser le public à cette question et de définir la marche à suivre.

15. Au cours de la période considérée, le secrétariat a organisé : sept ateliers régionaux de renforcement des capacités relatifs aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et à l'intégration de la biodiversité; un atelier de renforcement des capacités à l'intention des régions de l'Asie du Sud, de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie de l'Est, consacré au quatrième rapport national, et un atelier à l'intention des pays les moins avancés sur l'établissement du quatrième rapport national. Ont également été organisés une réunion du Groupe de liaison de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, à Dublin, un atelier sur l'Initiative mondiale sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la Convention sur la diversité biologique à l'intention de la région des Caraïbes à Port-of-Spain (Trinité-et-Tobago) et un atelier des îles du Pacifique, sur les communautés autochtones, le tourisme et la biodiversité : nouvelles informations et technologies relatives au Web, à Apia.

16. La troisième réunion consacrée à l'Engagement des milieux d'affaires dans l'application de la Convention et la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2009 à Jakarta. La réunion sera l'occasion pour les participants de s'interroger sur les mécanismes de conservation de la diversité biologique qui peuvent être adoptés jusqu'en 2010 et de jeter les bases des objectifs relatifs à la diversité biologique pour la période suivant 2010. Un comité directeur a été créé afin de préparer la réunion, qui sera suivie d'un dialogue entre les représentants des milieux d'affaires et les principaux négociateurs du régime international d'accès aux ressources génétiques et du partage équitable des avantages afin de rendre plus compréhensibles les diverses préoccupations à ce sujet et de faire progresser les négociations sur le régime.

17. Le Consortium des partenaires scientifiques pour la diversité biologique a tenu sa troisième réunion le 21 octobre 2008, à Bruxelles. Au cours de la réunion, les participants ont fait le point sur les activités arrêtées lors de la deuxième réunion et ont examiné les contributions éventuelles pouvant être apportées à la célébration de la Journée internationale de la diversité biologique en 2009 et de l'Année internationale de la diversité biologique en 2010.

18. Les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique et des Conventions de Rio se rencontreront le 4 octobre 2009 à Nairobi afin de débattre leur contribution à la stratégie pour la préservation de la diversité biologique pour la période suivant 2010.

**C. Préparatifs de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique agissant en réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Nagoya (Japon), 13-16 octobre 2010**

19. Le secrétariat, lors des préparatifs de la cinquième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui doit se tenir à Nagoya (Japon) du 13 au 16 octobre 2010, a fait un exposé sur la mise en œuvre de son programme de travail à l'intention du Bureau de la quatrième réunion des Parties à la Convention sur la diversité biologique agissant en réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, lors de sa première session qui a eu lieu à Berlin le 27 novembre 2008. Les activités intersessions sont notamment :

a) Des réunions du Groupe des amis des coprésidents sur la responsabilité et la réparation dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

b) Des groupes spéciaux de réflexion et des conférences en ligne en temps réel à l'échelon régional, placées sous l'égide du Groupe d'experts en ligne à composition non limitée chargé de l'évaluation et de la gestion des risques et deux réunions du Groupe technique spécial chargé de l'évaluation et de la gestion des risques;

c) Des réunions du Comité chargé du respect des obligations du Protocole;

d) Un forum en ligne sur l'utilité et les modalités de l'élaboration de normes concernant la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification des organismes vivants modifiés;

e) Des réunions du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités en matière de prévention des risques biotechnologiques et des réunions de coordination à l'intention des gouvernements ou des organisations qui mettent en œuvre ou financent des activités de prévention des risques biotechnologiques;

f) Des réunions du Comité consultatif officieux du Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques;

g) L'élaboration d'un projet de plan stratégique relatif au Protocole ainsi que la définition d'une approche méthodologique et d'indicateurs pour la deuxième évaluation du Protocole;

h) La mise au point d'un projet de programme de travail sur la sensibilisation, l'information et la participation du grand public concernant la question du transfert, du maniement et de l'utilisation d'organismes vivants modifiés dans des conditions sûres.

20. La première réunion du Groupe des amis des coprésidents sur la responsabilité et la réparation dans le cadre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a eu lieu du 23 au 27 février 2009 à Mexico. La deuxième réunion est prévue pour février 2010 à Kuala Lumpur.

21. En application de la demande formulée à la quatrième réunion des Parties, le secrétariat a créé en novembre 2008 un groupe d'experts en ligne à composition non limitée chargé de l'évaluation et de la gestion des risques et a organisé des groupes spéciaux de réflexion en ligne ainsi que quatre conférences en ligne en temps réel à l'intention de l'Afrique, de l'Asie, de l'Europe et de l'Amérique latine afin de contribuer aux travaux du Groupe technique spécial chargé de l'évaluation et de la gestion des risques. Il a également organisé la première réunion du Groupe d'experts du 20 au 24 avril 2009 à Montréal (Canada). La deuxième réunion du Groupe d'experts est prévue pour avril 2010. Le rapport du Groupe technique servira de base aux discussions de la cinquième réunion des Parties se rapportant aux nouvelles directives concernant certains aspects particuliers de l'évaluation et de la gestion des risques et aux modalités de la coopération relatives à l'identification des organismes vivants modifiés qui peuvent avoir des effets préjudiciables sur la biodiversité, en tenant compte également des risques pour la santé humaine.

22. Le forum en ligne sur l'utilité et les modalités de l'élaboration de normes concernant la manipulation, le transport, l'emballage et l'identification des organismes vivants modifiés a eu lieu du 18 mai au 5 juin 2009.

23. Le secrétariat procède actuellement à l'élaboration du plan stratégique relatif au Protocole, à la définition d'une approche méthodologique et d'indicateurs pour la deuxième évaluation du Protocole ainsi qu'à la mise au point d'un projet de programme de travail sur la sensibilisation, l'information et la participation du grand public concernant la question du transfert, du maniement et de l'utilisation d'organismes vivants modifiés dans des conditions sûres.

## **D. Préparatifs du débat de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale**

24. Lors de sa soixante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé, comme contribution à l'Année internationale de la diversité biologique, de convoquer, à sa soixante-cinquième session en 2010, une réunion de haut niveau d'une journée de l'Assemblée générale à laquelle participeraient des chefs d'État, de gouvernement ou de délégation. Cette réunion de haut niveau serait une occasion unique de sensibiliser le public à la crise mondiale que représente la perte de diversité biologique dans le monde, au besoin de mettre en œuvre sans tarder les trois objectifs de la Convention et à la nécessité pour les dirigeants du monde de donner l'impulsion et l'appui politiques nécessaires à une riposte mondiale soutenue aux enjeux de la biodiversité, notamment la stratégie mondiale pour la préservation de la biodiversité pour la période suivant 2010 en tant que contribution au processus de développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'élimination de la pauvreté. La quatrième réunion du Bureau de la neuvième Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris le 30 mars 2009, a abordé la question de sa contribution à l'organisation de la réunion de haut niveau. Le Bureau a estimé que l'organisation de tables rondes interactives permettrait d'obtenir des chefs d'État ou de gouvernement qu'ils s'engagent sur les questions liées à la biodiversité et que les thèmes des tables rondes devaient être stratégiques et clairement définis. Les préparatifs de la réunion de haut niveau ont été discutés avec des hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies concernés ainsi qu'avec le Président de l'Assemblée générale.

25. La réunion de haut niveau sur la biodiversité pourrait être convoquée pour le 20 septembre 2010, précédant immédiatement le débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée voudra peut-être envisager d'organiser un nombre restreint de tables rondes interactives sur des problèmes stratégiques se rapportant aux trois objectifs de la Convention, en mettant l'accent sur la stratégie mondiale pour la préservation de la biodiversité pour la période suivant 2010, la contribution de la biodiversité au développement durable et à la réduction de la pauvreté et les liens entre changements climatiques et biodiversité. L'Assemblée voudra peut-être également organiser des tables rondes interactives parallèles. Une note d'information détaillée sur l'organisation du débat de haut niveau sera communiquée à l'Assemblée au début de 2010.

26. Les tables rondes pourraient être coprésidées par des chefs d'État ou de gouvernement et suivre le principe de la représentation géographique équitable, les hauts responsables des organismes concernés intervenant en qualité de modérateurs. Le Conseil d'administration du Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE, qui doit se tenir à Bali (Indonésie) en février 2010, pourrait servir d'instance pour la préparation initiale des thèmes devant être débattus lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale. Les tables rondes se réuniraient immédiatement après une brève cérémonie d'ouverture. On s'attend à ce que le résumé des travaux établi par le Président exprime un puissant message politique qui sera présenté à la clôture de la réunion et qu'il soit communiqué à la réunion de haut niveau de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir à Nagoya (Japon) du 27 au 29 octobre 2010.

## **E. Recommandations**

27. L'Assemblée générale est invitée à :

a) Encourager les gouvernements et toutes les parties prenantes et organisations internationales concernées à participer à la célébration de l'Année internationale de la diversité biologique en 2010;

b) Décider, comme suite à la résolution 63/219 de l'Assemblée générale, et comme contribution à l'Année internationale de la diversité biologique, de convoquer une réunion de haut niveau d'une journée le 20 septembre 2010, à laquelle participeront des chefs d'État ou de gouvernement;

c) Décider en outre que cette manifestation se fera sous forme de deux séances ordinaires de l'Assemblée générale et prévoyant un nombre restreint de tables rondes interactives parallèles sur des problèmes stratégiques se rapportant aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Les résultats de ces débats seront présentés lors de la clôture de la réunion et seront communiqués au débat de haut niveau de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir à Nagoya (Japon) du 27 au 29 octobre 2010.

d) Engager instamment les États ne l'ayant pas encore fait à envisager d'adhérer dès que possible à la Convention et au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.